SOMMAIRE

Préambule 2

1. Processus de la soutenance – thèse d'exercice en médecine 3

CONDITIONS 3

CAS PARTICULIER : soutenir au mois d'octobre pour prendre un poste en novembre 3

2 mois environ avant la soutenance 4

4 semaines au plus tard avant la soutenance 5

(*) NOTE de la BU médicale BICHAT à l'attention des internes : A LIRE IMPERATIVEMENT AVANT LE DÉPOT PAPIER 6

ENVOI DES CONVOCATIONS 7

2. La soutenance, le jour J 8

3. Cas particuliers, exceptions et singularités 9

Composition jury – Biologie médicale 9

Soutenances dans une autre faculté 9

Etudiants.es venant d'une autre faculté 9

Demandes de dérogation 9

Thèses articles et thèses en anglais 9

4. Après la soutenance 10

Docteurs Juniors 10

Attestations de réussite à la thèse au DES 10

Préambule

Tous les documents/formulaires cités (avec lien hypertexte) dans ce « GUIDE de l'étudiant » se trouvent également mis à disposition des internes sur la page internet de la faculté consacrée aux thèses d'exercice en médecine, dans les sections :

- « LISTE DES FORMALITES DE SOUTENANCE »,
- et, « DOCUMENTS ANNEXES ».

1. Processus de la soutenance – thèse d'exercice en médecine

CONDITIONS

Pour soutenir votre thèse d'exercice de médecine vous devez **être inscrit administrativement pour l'année universitaire en cours**. Une année universitaire s'étend du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Etudiants.es ayant pris leur 1ère inscription à compter de l'année 2017-2018 : les délais de soutenance seront fonction de la durée des spécialités (art R 632-23 du code de l'Education, créé par Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 :

Si la durée de formation de la spécialité est supérieure à trois ans, la thèse doit être soutenue avant la fin de la phase 2, dite d'approfondissement. L'obtention de la thèse est un impératif pour accéder à la dernière phase de consolidation du DES et donc au statut de Junior Docteur.

Si la durée de formation de la spécialité est de trois ans, la thèse peut être soutenue avant la fin de la phase dite d'approfondissement et devra au plus tard être soutenue trois ans après la validation de la phase de consolidation et dans le délai défini à l'art R 632-19, soit dans un délai maximal de 6 ans après la première inscription en 3e cycle.

Etudiants.es ayant pris leur 1ère inscription avant l'année 2017-2018 : la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3e semestre de formation et au plus tard, trois années après l'obtention du DES (art R 632-22 du code de l'Education, ancienne rédaction, créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013).

CAS PARTICULIER : soutenir au mois d'octobre pour prendre un poste en novembre

Les difficultés d'agenda posées par ce cas de figure conseillent d'éviter de soutenir votre thèse et/ou DES durant le dernier mois de l'année universitaire pour prendre un poste dans les semaines qui suivent, lorsque vous avez le choix.

Néanmoins, si votre situation ne vous permet de planifier autrement votre fin de cursus, il est conseillé :

- de soutenir durant les deux premières semaines d'octobre de préférence,

- et/ou d'anticiper votre demande d'attestations de réussites pour vous inscrire au Conseil de l'ordre des médecins en vous assurant auprès de votre gestionnaire de DES que votre dossier est bien complet (**validations de stage, disponibilités, Inter-CHU**).

2 mois environ avant la soutenance

1. Définir votre président de jury et votre jury en accord avec soit votre directeur de thèse soit le directeur de votre DES.

Pour les étudiants.es ayant pris leur 1ère inscription avant l'année 2017-2018 :

« *La thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est soutenue devant* ***un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales*** *désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) médicale concernée*. […]» (art. R632-22 (link is external)).

Pour les étudiants.es ayant pris leur 1ère inscription à compter de l'année 2017-2018 (réforme du 3e cycle) :

L'article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017, modifié par l'arrêté du 10 septembre 2020, précise et simplifie la nouvelle composition du jury de soutenance des thèses : **Article 60 -** Modifié par Arrêté du 2 septembre 2020 - art. 1

« La thèse conduisant au diplôme d'État de docteur en médecine est soutenue devant ***un jury composé d'au moins trois membres dont le président du jury, professeur des universités titulaire des disciplines médicales*** *désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée. (…) »*

Nota bene → 1 **« enseignant titulaire des disciplines médicales » =** 1 professeur des universités des disciplines médicales **(PU-PH)** ou 1 maître de conférence des universités des disciplines médicales **(MCU-PH).**

2. Fixer une date, un horaire et un lieu pour la soutenance (site Bichat ou Villemin) en accord avec le président et les membres du jury et en informer le bureau des thèses (sous réserve que les dates choisies soient encore disponibles). La soutenance de thèse s'organise en amont et nécessite un temps pour son enregistrement → pour ce faire, utiliser le « Formulaire - DEMANDE DE DATE DE SOUTENANCE »

3. Le service des thèses doit être en possession de la proposition de jury et en connaissance des éléments pratiques (date, lieu) **au moins 2 mois (= 45 jours ouvrés) avant la date** de soutenance envisagée.

→ Afin d'être en mesure de répondre aux très nombreuses demandes de soutenance durant les mois de septembre-octobre, merci de veiller à anticiper la période de fermeture estivale de l'université et de respecter ce calendrier.

Si **votre président de jury dépend d'une autre université**, votre soutenance se déroulera dans les locaux de cet établissement. Pour la réservation de la salle vous devrez vous adresser au service des thèses de la dite université, (cf. «2. Cas particuliers » ci-après).

4. Faire remplir et valider (signature + tampon+date) proposition de jury par votre **président de jury**.

5. L'envoyer par mail à au bureau des thèses pour vérification et entérinement du jury (theses.med@univ-paris-diderot.fr (link sends e-mail)).

4 semaines au plus tard avant la soutenance

1. Les documents suivants doivent être dument remplit et transmis au bureau des thèses par mail **quatre semaines minimum avant** la date de soutenance :

- Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport.
- **Couverture** validée **par le président de jury** (signature + date).
- **Résumé** (1700 signes) **mots clefs** (huit maximum) **conclusion** (une ou plusieurs pages) validés **par le président de jury** (chaque page paraphée, signature + date en dernière page).
- **Permis d'imprimer** validé par le **président de jury** (signature + tampon du service + date).

CONSEIL : afin que vos pièces soient traitées rapidement, regroupez le tout en **un seul mail**. Les documents doivent être correctement orientés (respect orientation haut/bas), correctement nommées (nom correspondant au contenu), et d'une qualité suffisante pour être imprimées. Dans le cas contraire, vos pièces pourront être refusées.

2. Le permis d'imprimer vous sera retourné par mail une fois entériné par le doyen de la Faculté.

Avant impression, le doctorant doit vérifier que sa thèse est conforme en utilisant la Trame d'auto-vérification de la thèse (avant envoi à la BU) mise à sa disposition. Pour rappel, la thèse se présente comme indiqué dans le GABARIT - thèse d'exercice médecine Bichat 2021.

Les questions les plus courantes se trouvent dans **la FAQ** de la BU médicale Bichat, que vous trouverez dans la section « documents utiles » de Paris-Nord, sur la page de la faculté consacrée aux thèses.

Si des hésitations persistent après cette auto-vérification, il vous est possible d'envoyer votre thèse **au format PDF** à bibliotheque.bichat@univ-paris-diderot.fr (link sends e-mail) pour une deuxième vérification avant impression.

À partir de là, il vous sera alors possible d'imprimer votre thèse en **trois exemplaires papiers à destination de la bibliothèque médicale Bichat**, et un exemplaire pour chaque membre du jury (qui peut être en format papier ou numérique selon sa convenance et lui être **remis au plus tard 21 jours avant la soutenance)**.

- **ATTENTION** : **les exemplaires papiers** à destination de la bibliothèque doivent respecter certaines règles, expliquées dans la note suivante (*), qui compile les informations déjà mises à disposition sur le site de la BU Bichat.
- Le Bordereau - enregistrement thèses BU Bichat U-Paris doit être déposé au bureau des thèses après validation par la bibliothèque. Ce document accompagnera votre soutenance.

(*) NOTE de la BU médicale BICHAT à l'attention des internes : A LIRE IMPERATIVEMENT AVANT LE DÉPOT PAPIER

Pour des raisons de conservation, les exemplaires déposés à la Bibliothèque médicale Xavier-Bichat doivent présenter une couverture cartonnée et une reliure solide de type thermocollée à dos souple (sans baguette métallique). Les couvertures transparentes sont fragiles et donc à éviter.

***Ne seront pas acceptées les thèses reliées par des spirales, des agrafes ou des* baguettes de serrage.** (Les exemplaires destinés aux membres du jury ne sont pas concernés par cette nécessité.)

Le **permis d'imprimer** est obligatoire. Il doit être signé et relié en dernière page de la thèse, avant la couverture finale. **Les feuilles volantes ne seront pas acceptées par la bibliothèque.**

Avant le dépôt des thèses à la Bibliothèque médicale Xavier-Bichat, qui a lieu avant votre soutenance devant le jury, vous devez remplir **un bordereau d'enregistrement de thèse :** Bordereau - enregistrement thèses BU Bichat U-Paris

Il est à compléter à l'aide des recommandations fournies par la bibliothèque sur son site Internet :

https://u-paris.fr/bibliotheques/deposer-son-memoire-ou-sa-these-dexercice/

Ce bordereau complété est à envoyer par courriel avant le dépôt des thèses à **bibliotheque.bichat@univ-paris-diderot.fr** en indiquant « Thèse NOM Prénom » en objet du message.

Le bordereau est également à imprimer en un exemplaire que vous remettrez à l'accueil de la bibliothèque lors de **du dépôt des trois exemplaires de votre thèse**. Une fois validé, daté et tamponné par un bibliothécaire, ce bordereau tient lieu de **quitus de dépôt de thèse**. Il est ensuite remis par l'étudiant au Bureau des thèses de l'UFR de médecine site Xavier-Bichat, en vue de son approbation par le jury le jour de la soutenance.

Le personnel de la Bibliothèque médicale Xavier-Bichat vous remercie de prendre note de ces quelques informations et de bien vouloir les appliquer avant votre venue à la bibliothèque pour le dépôt de votre thèse.

ENVOI DES CONVOCATIONS

CONVOCATIONS - Pour les soutenances se déroulant à l'Université de Paris, Paris-Nord (sites Bichat et Villemin) :

Les membres de jury (et les internes en copie) reçoivent - environ une semaine avant une soutenance – une convocation par courriel : celle-ci précise notamment **la salle attribuée** durant une heure pour la soutenance de thèse en question.

CONSEIL : les adresses mails des jurys étant communiquées par les étudiants.es au moment de leur prise de date auprès du bureau des thèses, **charge aux internes de s'assurer que l'ensemble des membres de leur jury a bien reçu la convocation concernant leur soutenance de thèse**.

2. La soutenance, le jour J

Une soutenance dure environ une heure (les salles sont réservées pour une heure + 15 minutes de battement pour que sorte l'audience qui doit quitter la salle et que s'installe la soutenance suivante).

Sous réserve d'indications de la part de votre jury, une soutenance comprend :

1. un temps de présentation orale (en moyenne 15 minutes, à vérifier auprès de votre directeur.rice de thèse),
2. un temps de questions/d'échange avec le jury,
3. un temps de délibération du jury puis de restitution,
4. avant que vous ne prêtiez serment (copie du Serment d'Hippocrate à disposition dans "documents annexes").

3. Cas particuliers, exceptions et singularités

Composition jury – Biologie médicale

Pour la spécialité Biologie médicale (étudiants.es ayant pris leur 1ère inscription en DES avant 2017), le jury est composé d'au moins quatre membres dont au moins un professeur de médecine et un professeur de pharmacie (Article 14 (link is external)).

Soutenances dans une autre faculté

Les étudiants dont le **président de jury appartient à une autre faculté** que la Faculté de médecine Paris Nord (ex-Paris Diderot) réalisent leurs **démarches auprès de leur faculté d'inscription** mais **soutiennent dans la faculté de rattachement de leur président de jury**.

Etudiants.es venant d'une autre faculté

Vous appartenez à une autre faculté : votre dossier de soutenance se compose auprès de votre établissement et vous devez adresser votre Formulaire - DEMANDE DE DATE DE SOUTENANCE au bureau des thèses (link sends e-mail) pour réserver un créneau de soutenance (date + horaire + site).

Nota bene → votre « faculté d'origine » ou faculté d'inscription, est la faculté dans laquelle vous réalisez votre DES et où vous êtes inscrit.e en thèse. Ce n'est pas la faculté où vous avez seulement pris une inscription en Master, DU ou autre cursus complémentaire.

Dans le cas d'internes venant de l'Université de Paris – Paris Centre (ex Descartes – Paris 5), votre interlocuteur principal demeure le service des thèses de Paris Centre (ex Descartes) à ce jour.

Demandes de dérogation

Si **la thèse n'a pu être soutenue dans les délais impartis**, des dérogations dûment justifiées peuvent être accordées par le cabinet du doyen (link sends e-mail), sur proposition du responsable de la spécialité. Cela implique que vous devez d'abord avoir obtenu l'accord de votre responsable (accord écrit) et de l'adresser par mail au cabinet du doyen pour demander son autorisation, à: cabinetdedirectionmed@univ-paris-diderot.fr

Thèses articles et thèses en anglais

Les thèses articles sont possibles. Elles se présentent sous la forme suivante : 1- présentation du sujet en 10 à 20 pages, 2- l'article choisi, 3- conclusion et perspectives en 5 à 10 pages.

Les thèses en anglais sont possibles mais doivent bénéficier d'une présentation du sujet, d'une conclusion et d'une mise en perspective en anglais et en français.

Pour plus d'informations sur le sujet, voir directement avec le service de la bibliothèque à : bibliotheque.bichat@univ-paris-diderot.fr (link sends e-mail)

4. Après la soutenance

Docteurs Juniors

Pour les nouveaux docteurs juniors ayant besoin de faire état de leur statut auprès du Conseil de l'ordre des médecins, merci d'adresser votre demande d'attestation de réussite à la thèse au bureau des thèses (link sends e-mail) avec pour objet « **ATTESTATION Dr Junior – NOM Prénom** », en rappelant :

- votre date de soutenance de thèse,
- votre n° étudiant,
- votre spécialité,
- votre pièce d'identité en pièce jointe.

Attestations de réussite à la thèse au DES

Pour les internes ayant terminé leur cursus de médecine et qui ont ainsi obtenus leurs diplômes d'État de Docteur en médecine ainsi que leur Diplôme d'Études Spécialisées, merci d'adresser :

- le « **Formulaire de demande - ATTESTATIONS DE RÉUSSITE** » (que vous trouverez dans la section « Délivrance des diplômes »)
- ainsi que les justificatifs précisés dans le-dit formulaire,

➔ au bureau des thèses (link sends e-mail) en indiquant en objet : « **ATTESTATIONS DE RÉUSSITE – NOM Prénom** ».